

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 février 2026

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2453)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 835

AMENDEMENT

présenté par
M. Sitzenstuhl

ARTICLE 2

I. – À l'alinéa 6, substituer aux mots :

« Le droit à l'aide à mourir »

les mots :

« L'euthanasie ».

II. – En conséquence, à l'alinéa 7, substituer aux mots :

« du droit à l'aide à mourir »

les mots :

« de l'euthanasie »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à clarifier l'objet du présent texte.